

N° 196

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE JEUDI 20 DÉCEMBRE 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Horner (Crowfoot), du Comité permanent des transports et des communications, présente le septième rapport dudit Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 29 octobre 1973, le Comité a étudié le Bill C-164, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1973 jusqu'au 30 juin 1974, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débetures qu'émettra Air Canada, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 14

Retrancher la ligne 13, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«14. (1) Nonobstant le paragraphe 38(1) de la *Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada*, des vérificateurs indépendants»

Retrancher la ligne 18, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«les années 1972, 1973 et 1974 à 1978 inclusivement.»

Retrancher la ligne 30, à la page 9, et la remplacer par ce qui suit:

«c) pour les années 1974 à 1978 inclusivement, le cabinet Coopers»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill C-164, tel que modifié, pour l'usage de la Chambre des communes, à l'étape du rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages relatifs à ce Bill (*fascicules n°s 18 à 29 inclusivement*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 76 aux Journaux.*)

L'honorable député de Skeena (M. Howard) soumet une motion portant adoption du sixième rapport du Comité permanent des transports et des communications, présenté à la Chambre le jeudi 13 décembre 1973.